

Mise en ligne le 06.10.2025



Réf dossier : 11274
N° ordre de passage : 41
N° annuel : C2025_0537

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Construire un territoire attractif et solidaire - Solidarité, emploi - - Présentation du rapport 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Bien que l'égalité entre femmes et hommes ait progressé, des inégalités demeurent encore en France. Depuis la loi du 4 août 2014, l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais une politique publique à part entière. Cette loi réaffirme le rôle essentiel des collectivités pour lutter contre les inégalités femmes-hommes. L'article 1^{er} dispose que « L'État et les collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions ».

En application de l'article 61 de cette même loi, les collectivités doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, concernant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes pour corriger ces inégalités.

Les objectifs de ce rapport sont :

- de sensibiliser les élus et agents de la collectivité à l'égalité femmes-hommes,
- de porter et rendre visible ce sujet,
- d'évaluer nos politiques en matière d'égalité femmes-hommes.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret en date du 24 juin 2015. Il présente :

- la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Il vous est proposé de prendre connaissance du rapport 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes de la Métropole Rouen Normandie, qui présente les actions et les résultats obtenus dans divers domaines pour promouvoir l'égalité de genre. Il met en avant les deux axes de notre Plan Égalité : le développement d'une culture de l'égalité au sein de la collectivité et la promotion de l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques.

Le rapport (joint en annexe de la présente délibération) détaille les initiatives prises en matière d'égalité professionnelle, de communication, de conventionnements, de commande publique, de finances, de représentation et de participation, ainsi que les actions spécifiques dans les domaines suivants : espaces publics, mobilité, sports, arts et culture, solidarité, urbanisme et habitat, lutte contre les violences et sensibilisation lors des journées internationales.

1. Développer une culture de l'égalité

- Approche Intégrée : formation de 13 agents sur l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les projets et les politiques publiques,
- Communication externe et interne : publications régulières sur l'égalité et les droits des femmes, sur nos différents supports de communication,
- Conventionnements et commande publique : intégration de critères relatifs à l'égalité femmes-hommes via le guide méthodologique des achats socialement responsables,
- Représentation et participation : développement d'une stratégie globale pour favoriser la participation des femmes dans les démarches de participation citoyenne.
- Égalité professionnelle :

Index égalité 2024 : score global de 87/100,

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires : 47/50,

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent : 14/15.

Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables) : 25/25.

Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations : 1/10.

Une analyse sexuée détaillée est effectuée annuellement au travers des rapports de situation professionnelle femmes-hommes pour les agents à statut public et à statut privé (voir rapports en annexes), portant sur la mixité, les parcours, les rémunérations, les conditions d'emploi et l'articulation des temps professionnels et personnels. Par ailleurs, dans le cadre du plan d'actions égalité professionnelle, des actions de sensibilisation sont menées auprès des agents telles que formations égalité professionnelle et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, séances de présentation de la procédure de signalement et du protocole incivilités.

2. Favoriser l'égalité dans les politiques publiques

- Espaces Publics : la démarche Budget Sensible au Genre a été lancée pour le Parc Camille Claudel et une fresque sous le pont de l'A28 a été réalisée pour pacifier l'espace,
- Mobilité : analyse sexuée de l'utilisation des services LOVÉLO et poursuite des actions pour la sécurité des femmes dans les transports en commun via le Contrat Local de Sécurité dans les Transports (suivi statistique, communication-sensibilisation, poursuite du dispositif de descente à la demande, participation à l'application UMay),
- Sports : développement d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes par les clubs professionnels via les missions d'intérêt général ; renforcement du soutien au sport féminin de haut niveau; soutien de manifestations sportives féminines,

- Culture : collecte et analyse de données sexuées ; mise en œuvre d'actions concrètes au sein des équipements culturels pour renforcer l'égalité entre les genres (chartes, procédures, formations, opérations thématiques...) ; projet global de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif ; soutien et participation aux Journées du Matrimoine, ainsi qu'à l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture en Normandie,

- Musées : 40 % d'œuvres de femmes dans les acquisitions 2024 ; visibilité et valorisation des femmes à travers la recherche, la conservation et les commissariats d'expositions ; programmation d'événements dédiés (visites thématiques, journées du Matrimoine, actions autour du 8 mars, visites pédagogiques, spectacles, publications et vidéos),

- Solidarité : actions pour l'insertion professionnelle des femmes (mobilisation sur des actions promouvant la mixité, collecte et analyse de données sexuées) ; financement de projets spécifiques en matière de santé sexuelle, d'accès à l'IVG, de lutte contre la précarité menstruelle et de prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles ; soutien à des actions de sensibilisation contre les discriminations sexistes dans le cadre du Contrat de Ville ; parité des lauréats du concours Créactifs ; financement d'actions de sensibilisation à l'égalité en particulier auprès du public jeune ; collecte de données sexuées pour les projets de solidarité internationale qui ciblent l'égalité,

- Urbanisme et Habitat : système de cotation des demandes de logement social pour les publics prioritaires,

- Lutte contre les violences : soutien d'associations luttant contre les violences conjugales et les mutilations sexuelles féminines,

- Journées Internationales : soutien/organisation de programmes d'actions pour des temps forts annuels de sensibilisation (ateliers, affichage, théâtre, tables-rondes, sport, cinéma, arts visuels, conférences, spectacles-débats).

Il vous est proposé de prendre connaissance du rapport annuel égalité 2024 de la Métropole sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 concernant la présentation, dans les communes de plus de 20 000 habitants et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre en regroupant plus de 20 000 habitants, du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes notamment les articles 61 et 77,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au contenu du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités,

Vu la délibération du Conseil de la CREA du 31 janvier 2011 approuvant la signature de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie publique locale,

Vu la délibération du Conseil du 12 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'actions et d'activités sociales pour l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais d'un plan d'actions,

Vu la délibération du Conseil du 5 juillet 2021 relative au quatrième plan égalité femmes-hommes de la Métropole Rouen Normandie (2021-2026),

Vu l'arrêté du 12 janvier 2024 en matière d'égalité professionnelle pour les agents de droit public et la décision du 7 février 2024 pour les salariés de droit privé,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'il est nécessaire de présenter, en amont des débats sur le projet du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes pour corriger ces inégalités,

- que le présent rapport, annexé à cette délibération, dresse un bilan des actions et politiques menées par la Métropole en matière d'égalité professionnelle et d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et présente les orientations pluriannuelles de ces actions,

Décide à 20h43 :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2025 À 18H00

Sur convocation des 19 et 22 septembre 2025

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) jusqu'à 19h39, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOURGAIS (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu), Mme CARON Marine (Rouen) jusqu'à 18h50, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEGRAVE (Hautot-sur-Seine) jusqu'à 20h42, M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DIALLO (Grand-Quevilly) à partir de 19h53, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRISEL (Boos), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 20h42, M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine), M. LECERF (Darnétal), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen) à partir de 18h40, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h15, M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SORET (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION

(Mont-Saint-Aignan).

Mme BERTHEOL supplée M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier)
M. MIRIANON supplée Mme ROSSIGNOL (Montmain)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à M. LABBE, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à Mme MABILLE, M. BIGOT (Petit-Couronne) pouvoir à Mme LESAGE, Mme BONA (Ymare) pouvoir à M. LECOUTEUX à partir de 19h39, Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. AMICE, Mme BOULANGER (Canteleu) pouvoir à M. BUREL, Mme CARON Marine (Rouen) pouvoir à M. BONNATERRE à partir de 18h50, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. VION, M. DELALANDRE Jean (Duclair) pouvoir à M. PONTY, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à M. CALLAIS, Mme DIALLO (Grand-Quevilly) pouvoir à Mme LABAYE jusqu'à 19h53, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. BARON, Mme EL KHILI (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE, M. EZABORI (Grand-Quevilly) pouvoir à M. MARUT, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. OBIN, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. GUILBERT, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à Mme CERCEL, Mme GROULT (Darnétal) pouvoir à M. LECERF, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) pouvoir à M. NAIZET, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. MERABET, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. de MONCHALIN (Rouen) pouvoir à Mme MALLEVILLE jusqu'à 18h40, Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville) pouvoir à M. LE COUSIN, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme RENOUE, M. PELTIER (Isneauville) pouvoir à M. DEMAZURE, M. ROULY (Grand-Quevilly) pouvoir à Mme SANTO à partir de 19h15, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à M. LEFEBVRE, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à Mme RAVACHE, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. SOW (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE, Mme TOCQUEVILLE (Maromme) pouvoir à M. LAMIRAY, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RODRIGUEZ

Etaient absents :

M. COUPARD LA DROITTE (Rouen)
M. DEGRAVE (Hautot-sur-Seine) à partir de 20h42
M. HIS (Saint-Paër)
M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 20h42
M. PRIMONT (Rouen)
M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges)